

Emetteur

**AUDIS SN**  
3 rue jean rédélé  
76370 MARTIN EGLISE  
  
Tél.: 0232146868  
Email: contact@audis.fr

Adressé à

**DENOYELLE 59 PONT A MARCQ**  
Facturation  
59 rue Nicéphore de Niepce  
59710 PONT A MARCQ

Catégorie d'opérations : Livraison de marchandises

Montants exprimés en Euros

Désignation	TVA	P.U. HT	Qté	Réduc.	Total HT
3090 - CAFE NOIR X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011100)	5,5%	57,92	26	30%	1 054,14
3091 - CAFE NOIR SUCRE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	59,72	26	30%	1 086,90
3093 - CAFE NUAGE SUCRE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	65,72	13	30%	598,05
3080 - AROME CACAO VAN HOUTEN X25 GOB CARTONX12 AROME CACAO VAN HOUTEN X25 GOB CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 18062095)	5,5%	68,75	26	30%	1 251,25
3026 - CAPPUCCINO SUCRE (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	70,36	13	30%	640,28
3031 - CAPPUCCINO NOISETTE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21011298)	5,5%	68,70	13	30%	625,17
3050 - THE CITRON INSTANT SUCRE X25 GOB. CARTONX12 (Nomenclature douanière ou Code SH: 21012098)	5,5%	59,70	10	30%	417,90

Conditions de règlement: Règlement à 60 jours

Total HT 5 673,69

Règlement par virement sur le compte bancaire suivant:

Total TVA 5,5% 312,04

Banque: Crédit agricole

Total TTC 5 985,73

Code banque	Code guichet	Numéro de compte	Cleé	
18306	00010	36134613496	36	

Adresse: CAE ROUEN (83210)

Nom du propriétaire du compte: SAS AUDIS SN

Code IBAN: FR76 1830 6000 1036 1346 1349 636

Code BIC/SWIFT: AGRIFRPP883

AUDIS subordonne le transfert de propriété de toutes marchandises vendues au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal, intérêts, pénalités et accessoires. En cas de non-paiement à l'échéance, AUDIS pourra exiger, par lettre recommandée avec demande d'accusé réception, la restitution des marchandises aux frais et risques de l'acheteur ou revendiquer la partie du prix non encore payée. En cas de saisie arrêt ou toute autre intervention d'un tiers sur la marchandise, l'acheteur devra impérativement en informer AUDIS sans délai afin de lui permettre de s'y opposer et de préserver ses droits. Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité égale à 3 fois le taux l'égal, majorée d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€. (Loi 2012-387 du 22/03/12). Aucun escompte ne sera appliqué sans mention spécifique sur la facture.

[Conditions générales de vente - https://www.audis.fr/CGV\\_AUDIS-SN.pdf](https://www.audis.fr/CGV_AUDIS-SN.pdf)